

## Quels livres pour la L2 ?

Par **gregor2**, le **02/11/2014** à **15:59**

**{{Quels livres pour la L2 ?}}**

MAJ le 9/11/2014  
par Bulle et Gregor



Ce sujet fait suite à «[Quels livres pour la L1 ?](#)»  
et précède : "Quels livres pour la L3?".

**{{1. Les Codes }}**

[s]**Le Code civil**[/s]

Vous n'en avez pas déjà un ? Ouf j'ai eu peur ! Plus sérieusement en droit civil (des obligations) vous allez être confrontés à beaucoup plus de jurisprudence que l'an dernier et vous aurez généralement le droit d'avoir un Code pendant l'examen. Il serait fou de s'en priver.



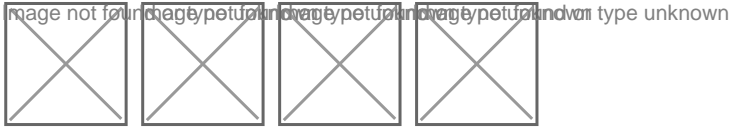
**Faut-il racheter un Code civil ?** Normalement, il ne vous sera pas nécessaire d'en racheter un dès maintenant, les grands principes ne changent pas tous les jours comme vous vous en doutez. Cette règle ne vaut pas si une grande réforme a eu lieu (comme celle que l'on attend depuis environ 10 ans en droit des contrats par exemple). En cas de réforme, certains profs vous laisseront conserver votre ancien code et prendre des articles supplémentaires que vous aurez imprimé donc attention de bien vous informez avant au risque de racheter un code pour rien.

**Si vous n'aviez pas de Code civil** (on peut l'imaginer), achetez en un ! Ce sera maintenant indispensable (vous aurez généralement le droit de l'avoir aux examens, formidable non ?). Si vous en achetez un pour la première fois allez donc voir nos conseils sur le sujet [Quels livres](#)

[pour la L1 ?](#)

**Si vous souhaitez en acheter un nouveau** il peut être intéressant d'alterner entre LexisNexis et Dalloz. Vous apprendrez à manier les deux.

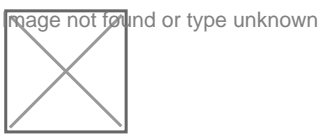
[s]Les autres codes[/s]



**Faut-il acheter d'autres codes ?** Autrement dit qu'en est il du Code pénal, du Code de procédure pénale, du Code de procédure civile et du Code de commerce ?

Ne vous jetez pas dessus, il n'est pas toujours nécessaire de les avoir. Renseignez vous pour savoir si ils sont autorisés lors de l'examen et si vous en aurez vraiment besoin pour travailler vos cours, ce n'est que dans ces cas que vous pourrez envisager de les acheter. Si légifrance peut vous suffire ne dépensez pas votre argent pour rien.

[s]Le "Code administratif"[/s]



Attention, ce n'est pas un code issu de la volonté de codification du législateur, c'est un code éditeur. Dalloz compile de lui même des textes et des arrêts en rapport avec la matière. Ce "code" est toujours interdit lors des examens, il n'est donc pas indispensable. Vous pourrez en cas de besoin le consulter à la bibliothèque.

**NB :** en tant qu'étudiant vous pouvez avoir accès à tous les codes commentés Dalloz/LexisNexis en ligne via l'ent de votre fac.

**NB :** à la rentrée, LexisNexis et Dalloz proposent des Codes à 30€, c'est le moment pour les acheter.

## {{2. Les reliquats de la L1}}

Pour commencer il y a quelques livres qui étaient facultatifs en L1 ou que vous avez pu éviter. Ils ne le sont plus.



**Les lexiques juridiques**, ils étaient conseillés mais facultatifs, ils sont aujourd'hui presque indispensables. Rendez vous donc sur cet article :

## [Quels livres pour la L1 ?](#)

**Les manuels de méthodologie** : il est conseillé d'en consulter (d'en acheter ou d'aller à la BU). Rendez vous encore une fois sur cet article : [Quels livres pour la L1 ?](#)

### {{3. Les petits nouveaux}}

image not found or type unknown



[s]**Le GAJA** :[/s] Que dire ... Bienvenue dans la cour des grands ! Contrairement au droit civil qui est largement codifié, le droit administratif est essentiellement jurisprudentiel. Il y a donc de nombreux arrêts à connaître et qui apportent tous beaucoup de nuances à l'état du droit qu'ils essayent de ménager en le bousculant peu.

Cet ouvrage rassemble les grandes décisions administratives (comme son nom l'indique) mais surtout il contient des notes de jurisprudence qui remettent à chaque fois la décision dans son contexte et dans l'évolution du droit sur le point qu'elle aborde. Très riche donc. **Indispensable en droit administratif.**

Les bibliothèques ont souvent cet ouvrage en 10 exemplaires donc il peut être plus économique de l'emprunter régulièrement plutôt que de l'acheter.

### [s]**Les notes de jurisprudence et les conclusions des commissaires du gouvernement/rapporteurs**[/s]

Par ailleurs, en droit administratif, il est conseillé de lire des **notes de jurisprudence** et des **conclusions des commissaires du gouvernement/rapporteurs publics**. Ces textes sont toujours assez enrichissants et vous pourrez vous en inspirer pour améliorer votre rédaction et pour préparer vos TD. Dans certaines facs, les chargés de TD vous mettront directement les liens vers ces lectures mais dans d'autres il faudra les dénicher par vous-mêmes. Les plus connus sont le recueil Dalloz et la RFDA.

### [s]**Encyclopédies juridiques**[/s]

Il est conseillé de commencer à les utiliser, vous y aurez accès via l'ENT de votre fac.

### {{4. Les « limite too much »}}

*mais qui vont bien vous aider*

image not found or type unknown



**Le GAJC**, équivalent en droit civil du GAJA. Comme le GAJA cet ouvrage rassemble des arrêts importants et leur notes de jurisprudence qui détaillent la matière. Pour bien comprendre certaines questions il est presque indispensable.

## **{{5. Les manuels}}**

S'il en faudra dans les matières principales (I) ils sont toujours facultatifs dans les matières secondaires (II).

Plus sérieusement les problématiques liées aux matières principales (droit des obligations et droit administratif) [s]vont vous poursuivre TOUT votre cursus[/s], il faudra les connaître sur le bout des doigts (cherchez donc des questions de grands oraux, vous pourrez apprécier le niveau de précision qu'il vous sera demandé dans ces matières).

Vous utiliserez donc beaucoup ces livres.

Au premier comme au second semestre les matières principales sont le droit des obligations et le droit administratif.

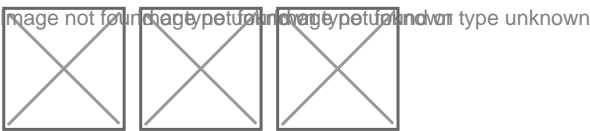
Comme en L1 on ne saurait assez recommander de feuilleter vous même les livres avant l'achat (voir de les consulter longuement à la BU ) pour trouver celui qui vous parle.

### **[s]Droit privé (les obligations)[/s]**

Les livres que vous trouverez ci dessous sont tous écrits par de très bons auteurs qui produisent également de nombreuses notes de jurisprudence et de doctrine.

Certains livres contiennent toute la matière en un seul volume, d'autres se présentent sous plusieurs tomes. Le coût est donc très différent, mais la qualité des ouvrages en plusieurs tomes est telle qu'il nous faut les présenter.

[s]LexisNexis, collection objectif droit, Philippe Delebecque, Frédéric-Jérôme Pansier[/s]



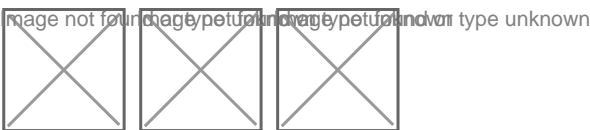
Volume 1 : contrats et quasi-contrat

Volume 2 : responsabilité civile, délit et quasi-délit

volume 3 : régime de l'obligation

Le professeur Delebecque est connu pour ses sujets surprenants (Peut-on s'enrichir injustement ? Dol est-il toujours tromper ? Peut on payer injustement ? Est-il utile de tromper autrui ? La force obligatoire du contrat est-elle obligatoire ? Quelle est la part du contrat dans le quasi-contrat ?), son livre est à son image, très complet. A noter que le co-auteur (chargé d'enseignement à Paris 1) est une personne de qualité, très méticuleux et exhaustif. Le troisième tome concerne la L3.

[s]Sirey, collection Sirey Université, Jean-Luc Aubert, Jacques Flour, Eric Savaux[/s]



Tome 1 : les actes juridiques

Tome 2 : les faits juridiques

## Tome 3 : le rapport d'obligation

Je n'ai pas encore ouvert cette collection mais j'en ai entendu beaucoup de bien, c'est pourquoi je la poste et je vous invite à partager votre avis.

[s]Livres présentant la matière en un volume :[/s]



De gauche a droite :

[s]LGDJ, Alain Bénabent :[/s] Ce livre est celui que j'avais acheté sur conseil d'un vendeur. Il est clair, assez complet mais peut être moins théorique que le livre du professeur Delebecque.

[s]SIREY, Yvaine Buffelan-Lanore, Virginie Larribau-Terneyre :[/s] non lu.

[s]LEXISNEXIS, Ph. Malinvaud :[/s] non lu, conseillé par des professeurs, son livre de L1 sur le droit civil était très complet, très propre et très scolaire, si celui-ci regroupe les mêmes qualités ce doit être un bon livre pour l'université.

[s]Dalloz, R. Cabrillac :[/s] Ce livre est celui que je n'ai pas acheté sur conseil du même vendeur. Son argument était que R. Cabrillac avait des vues assez personnelles sur la matière. Cependant vu que ce livre est censé s'adresser a des élèves qui n'ont jamais fait de droit des obligations je suis aujourd'hui bien curieux de savoir ce qu'il contient ... Vu le "peu" de pages (420) il se peut que l'auteur ai fait des choix et n'ai pas tout présenté (comme dans son livre de L1). Sa plume est cependant de qualité (pour le livre de droit civil L1 en tout cas).

[s]LGDJ, Ph. Malaurie :[/s] Recommandé par des professeurs notamment car l'auteur bénéficie d'un certain prestige. Ce livre peut parfois apporter des réponses précises pour certains points mais il reste trop détaillé pour un usage quotidien.

[s]Dalloz, Hypercours, Stéphanie Porchy-Simon :[/s] ce livre revient sur les points principaux de votre cours de manière synthétique donc il peut être très utile pour comprendre les grandes lignes. Mais il sera par exemple insuffisant pour traiter un sujet de dissertation. L'autre avantage de ce livre est qu'il propose des sujets à la fin de chaque thème sur lesquels vous pouvez vous entraîner et une correction est proposée à chaque fois.

Le mieux reste d'alterner plusieurs livres histoire d'avoir plusieurs visions d'un point afin de mieux le comprendre.

[s]**Droit public (droit administratif)**[/s]



[s]LGDJ, Pierre-Laurent Frier, Jacques Petit :[/s] Il s'agit du seul livre de droit administratif que j'ai ouvert (avec le GAJA). Il est très recommandé par les professeurs, très complet, bien présenté. N'étant pas un spécialiste des ouvrages de droit public je vous laisse enrichir cette

partie.

## **{{6. Les autres }}**

~~Nous recommandons toujours les annales et pourquoi pas de consulter des QCM.~~



## **{{7. L'Espace Numérique de travail (ENT) }}**

Sur l'ENT de votre fac vous avez accès gratuitement et depuis chez vous à un certain nombre d'outils tels que:

- les Codes commentés Dalloz
- aux encyclopédies juridiques Dalloz et LexisNexis (jurisclasseur)
- aux mémentos Lefebvre
- à Lamyline
- à certaines revues

mais aussi :

- aux encyclopédies classiques (universalis)
- au monde
- au monde diplomatique
- à mediapart

## **{{8. Internet }}**

Vous cherchez encore des réponses sur google et wikipédia ? Mouai, pourquoi pas mais attention, ce qu'on y trouve manque terriblement, cruellement et définitivement de précision.

On n'y trouve pas la différence entre un contrat et une convention par exemple. I KNOW.

De temps en temps ça peut être utile pour dresser un panorama rapide, pour s'aider à aborder un sujet, mais les résultats qu'on y trouve sont très approximatifs.

Ceux qui vont sur internet iront principalement sur : legifrance, l'ENT de leur fac et juristudiant bien sûr ;).

Voilà pour le panorama des livres de droit. Ce qui est dit n'engage bien évidemment que nous, n'hésitez donc pas à ajouter votre avis sur ces livres ou d'autres ou à nous poser des questions.

Par **Keyblade**, le **04/11/2014** à **21:14**

Bonjour,

Tout d'abord j'admire le travail fourni sur cet article ! Respect ;)

Pour ma part, j'avais acheté pour ma L2 le GAJA et le "cours" de droit des obligations de Dalloz (autrement dit le minimum). Je conseille très vivement l'hypercours, je l'empruntais très régulièrement à la BU, il est bien plus complet et clair. Par contre il coûte cher.

Par **gregor2**, le **06/11/2014 à 12:35**

Merci et merci pour l'avis sur l'hypercours, j'aimerais remettre un peu a plat le droit des obligations (dans mon esprit bien entendu), je vais donc probablement consulter quelques livres pour voir ce qu'on y trouve - j'hésitai même à l'ouvrir, maintenant je suis obligé :p

Par **Isidore Beautrelet**, le **02/03/2019 à 07:54**

Bonjour

Suppression d'un message non conforme à la charte et hors sujet.